

Promouvoir une écologie positive**P3****T101 - Améliorer la performance environnementale du territoire en matière d'énergie, de déchets et d'économie circulaire**

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1111-2, L1111-9, L1111-10, L4211-1, L4221-1 et suivants, L4251-1 et suivants,
- VU** le Code de l'environnement et notamment les articles L222-2, L541-13 et suivants,
- VU** loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et notamment l'article 188,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire approuvé par une délibération du Conseil Régional,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 16 et 17 décembre 2021 approuvant le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET),
- VU** l'arrêté n° 20/2022 du préfet de la Région Pays de la Loire approuvant le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des territoires en date du 7 février 2022,
- CONSIDERANT** le débat d'orientations budgétaires intervenu lors du Conseil régional du 16 octobre 2025,
- CONSIDERANT** l'avis du CESER
- CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,
- CONSIDERANT** le rejet de l'amendement afin de garantir le soutien à la rénovation énergétique;
le rejet de l'amendement relatif au soutien au développement des énergies renouvelables;
- CONSIDERANT** la tenue de la commission Transports, Territoires, Environnement, Energie

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

l'inscription au Budget primitif 2026 d'une dotation de 511 000 € d'autorisations d'engagement, de 8 642 985 € de crédits de paiement d'investissement et de 814 026 € de crédits de paiement de fonctionnement au titre du programme T101 " Améliorer la performance environnementale du territoire en matière d'énergie, de déchets et d'économie circulaire ";

D'APPROUVER

l'inscription au Budget primitif 2026 de 942 073 € de crédits de paiement d'investissement et de 407 782 € de crédits de paiement de fonctionnement au titre du programme T103 " Accélérer l'économie circulaire et la valorisation des déchets".

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe l'Ecologie Ensemble.

Cet élu ne prend pas part au vote : Philippe HENRY